

Date de convocation :

Le 5 mars 2024

<u>Nombre conseillers :</u>
En exercice : 48
Présents : 32 (dont 20 en visioconférence*)
Votants : 36 (dont 4 pouvoirs)
▪ Dont pour : 36
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Maddly GARGAR

<i>Délibération n°2024.03.01/525</i>
Création d'emploi et modification du tableau des effectifs
Mars 2024

Rapporteur

Mme Jovenka MICHEL

Directrice des ressources humaines

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture
le : 05 AVR. 2024- publication sur le site internet
ou notification, le : 12 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	1 ^{ère} séance de l'année
<u>Séance du 13 mars 2024</u>	

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 13 mars, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil, au siège (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence, sous la présidence du président, Monsieur Éric JALTON.

Etaient présents : 32 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : M. Georges BREDENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Eliane GUIOUGOU* (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL* (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)-Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO*- M. Pierre THICOT*- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX*- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAS*-Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- Mme Magaly MARCIN*- M. Fabert MICHELY- M. Alix NABAJOH*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE-EUGENE- M. Dominique THEOPHILE*- Mme Nadège THEOPHILE*- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Autres conseillères communautaires : Mme Marie-Andrée MANDIL à M. Alain SOREZE-EUGENE

Mme Marie-Camille MOUNIEN à Mme Francine DOQUET-ROUSSAS

Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE à M. Fulbert HENRY

En cours de séance :

Vice-président : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Fred EUSTACHE

Nombre de conseillers absents excusés : 7

Vice-présidents : Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION**Autre conseiller communautaire** : M. Olivier SERVA

En cours de séance :

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)

Nombre de conseillers absents non excusés : 5

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. David DAMPIED

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU le code général de la fonction publique ;
- VU le décret portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire de CAP Excellence du 14 décembre 2020 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU les crédits inscrits au budget ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant que les emplois de l'établissement sont créés par l'organe délibérant, il convient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services et de mettre jour le tableau des effectifs en cas de création et de suppression de postes ;

Considérant la proposition de création de l'emploi suivant :

Nombre d'emplois	Catégorie	Grade	Temps de travail	Fonction	Date
1	A	Administrateur général	Temps complet	Conseiller spécial adjoint	A/c du 01/05/2024
1	A	Ingénieur en chef	Temps complet	Adjoint(e) à la Directrice générale du pôle renouvellement urbain	A/c du 01/07/2024

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- D'arrêter, **à compter du 13 mars 2024 à 312 postes à temps complet**, le tableau des effectifs des emplois permanents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, tous budgets confondus, comme suit :

<i>Emplois</i>	<i>Effectifs au 15/12/2023</i>	<i>Effectifs au 13/03/2024</i>
▪ Directeur général des services	1	1
▪ Directeur général adjoint	5	5
▪ Directeur général des services techniques	1	1
▪ Administrateur territorial général	0	1
▪ Administrateur territorial hors classe	2	2
▪ Collaborateur de Cabinet	3	3
▪ Directeur territorial	2	2
▪ Ingénieur général	1	1
▪ Ingénieur en chef hors classe	3	3
▪ Ingénieur en chef	3	4
▪ Ingénieur hors classe	1	1
▪ Ingénieur principal	11	11
▪ Ingénieur territorial	16	16
▪ Attaché hors classe	3	3
▪ Attaché principal	10	10
▪ Attaché territorial	32	32
▪ Infirmiers en soins généraux hors classe	0	0
▪ Assistant socio-éducatif	1	1
▪ Conseiller territorial des activités physiques et sportives principal	0	0
▪ Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	5	5
▪ Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	4	4
▪ Rédacteur territorial	17	17
▪ Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	0	0
▪ Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	1	1
▪ Educateur des activités physiques et sportives	3	3
▪ Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	3
▪ Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	4
▪ Technicien territorial	5	5
▪ animateur principal 1 ^{ère} classe	2	2
▪ animateur principal 2 ^{ème} classe	1	1
▪ animateur	1	1
▪ Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	16	16
▪ Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	21	21
▪ Adjoint administratif	52	52
▪ Agent maîtrise principal	11	11
▪ Agent de maîtrise	11	11
▪ Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1
▪ Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15	15
▪ Adjoint technique	32	32
▪ Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	2
▪ Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2	2
▪ Adjoint d'animation	2	2
▪ Adjoint patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	1
▪ Adjoint patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	1
▪ Adjoint patrimoine	2	2
TOTAL	310 postes	312 postes

TOTAL des postes créés au 13 mars 2024 : 312 postes

Divers

Apprentis	10 postes
Vacataires	4 postes
Saisonniers	20 postes

ARTICLE 2- D'inscrire la dépense correspondante au chapitre 012 du budget primitif.

ARTICLE 3- De charger le Président d'accomplir les formalités nécessaires et signer toutes conventions, pièces, actes et documents relatifs à ce dossier.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général des services de CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, aux membres du Comité social territorial ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le **28 MARS 2024**

Le président

La secrétaire de séance

La conseillère communautaire

Eric JALTON

Maddly GARGAR



05 AVR. 2024

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le **12 AVR. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le **12 AVR. 2024**
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le **12 AVR. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **12 AVR. 2024**
- Délibération transmise aux membres du Comité social territorial, le **12 AVR. 2024**
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le **12 AVR. 2024**